

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 15 février 2019 portant prorogation du mandat des personnels de certains comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction générale des douanes et droits indirects**

NOR : CPAZ1904115A

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 78, alinéa 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 modifié portant création et organisation générale des comités techniques des ministères économiques et financiers;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2018 portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La durée du mandat des représentants des personnels aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction générale des douanes et droits indirects désignés à l'article 2 du présent arrêté est prorogée jusqu'à la mise en place des nouvelles instances appelées à remplacer ces comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

#### Article 2

Les instances dont les mandats sont prorogés dans les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup> sont :

- le CHSCT aéronavale Marseille;
- le CHSCT aéronavale Nantes;
- le CHSCT aéronavale Rouen;
- le CHSCT aéronavale Antilles-Guyane;
- le CHSCT Ile de France.

#### Article 3

Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale  
des ministères économiques et financiers,*  
I. BRAUN-LEMAIRE

Le secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'action et des comptes publics,  
Pour le secrétaire d'État et par délégation :  
*Le directeur général de l'administration  
et de la fonction publique,*  
T. LE GOFF